

**APPROBATION DES COMPTES 2010 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE
DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT
DE PERSONNES ÂGÉES**

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2010 de la Fondation et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Christophe Fischer,
- la séance du Conseil de fondation du 9 mai 2011 au cours de laquelle ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'approuver le compte de pertes et profits de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées au 31 décembre 2010 présentant un montant de CHF 7'024.30 aux charges et de CHF 1'552.20 aux revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 5'472.10.
2. D'approuver le bilan au 31 décembre 2010 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 16'189'859.31.

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2011.

Bardonnex, le 17 mai 2011

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente